

Les changements qui s'imposent sont mineurs et ils peuvent s'effectuer bien avant 12 mois. Je remercie le secrétaire parlementaire de m'avoir bien expliqué les grands changements que le gouvernement se propose de faire. Qu'il soit assuré qu'aussi longtemps que je ferai partie de la Chambre des grands changements ne se feront pas facilement, et il y en a d'autres ici qui pensent comme moi.

En terminant, puis-je parler d'un dernier problème dont n'ont peut-être pas conscience les Canadiens ou certains députés. C'est celui qui se pose dans la représentation d'une circonscription urbaine. Depuis le peu de temps où on m'a élu à la Chambre, je m'intéresse à la question de communication avec les gens, avec les mandants d'une région urbaine. Dans certaines circonscriptions qu'entouraient de nombreuses petites villes, les députés avaient accès aux journaux locaux, accès aux stations radiophoniques à peu ou pas de frais et accès régulièrement aux postes de télévision. Je me suis informé ensuite auprès de quelques-uns des collègues de ma ville et, considérant ma propre expérience, je me suis demandé quelles facilités de communication nous avions avec nos mandants. Bien sûr, je peux traverser ma circonscription à pieds en cinq minutes et je puis la parcourir dans l'autre sens en 15 minutes en courant, mais je n'ai pas accès aux principaux journaux torontois, ni aux postes de radio, ou de télévision que l'on écoute.

Remaniement de la carte électorale—Suspension

A bien des égards, il est vraiment difficile pour les citoyens de connaître même le nom de leur député. Je crois qu'il s'agit là d'un problème que l'on oublie parfois. Je ne blâme pas les députés ruraux qui bénéficient des facilités d'accès à leur disposition. Cela fait partie de leur travail et je me réjouis qu'ils en profitent, mais, dans les villes, c'est un problème majeur qui compense au moins partiellement celui des députés ruraux qui se plaignent de ce que l'étendue de leur circonscription leur rende difficile l'accès à leurs commettants. Je veux qu'ils sachent que nous avons des problèmes, nous aussi.

Je pense que le bill de 1964 fournit le compromis qu'il nous faut, à titre de députés. Je suis peiné de ce que certains de mes collègues et des vis-à-vis soient prêts à tout abandonner et à tout recommencer. Je ne suis pas d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que le bill de 1964 n'était que le premier pas, un premier pas vers quelque chose de plus grand. Je suis sûr que les députés de la Chambre étaient alors fiers de leurs réalisations et je crois que nous devrions l'être également.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, il semble que les aiguilles de l'horloge indiquent 6 heures. Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)